

sainte qui se livre sur le marché en vue de l'attribution des récompenses. Il nous dit qu'il ne va pas intervenir sur le marché ni dans les affectations de capitaux. Ce n'est pas là qu'il va intervenir. Il va intervenir quand il s'agit de la main-d'œuvre. Il faut la contenir. Il a décidé de ne pas intervenir sur le marché qui est sacré. Où peut-il intervenir? Auprès de la main-d'œuvre, ni plus ni moins.

Voilà ceux qui se targuent d'être, au pays, les amis du citoyen ordinaire et de l'ouvrier. Quand le ministre de la Consommation et des Corporations déblatère contre nous et nous accuse de ne pas vouloir collaborer et de ne pas accepter sa politique de restriction, il nous montre son peu de mémoire. N'étions-nous pas membres du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat chargé d'étudier les prix à la consommation. On a créé le comité à notre instigation. Nous avons insisté pour qu'on établisse un tel comité, et le gouvernement, à contre-cœur, a fini par céder. Qui a demandé l'établissement d'une commission de révision des prix, depuis que je suis ici? Non pas le ministre de la Consommation et des Corporations, mais le Nouveau parti démocratique. Qui a demandé qu'il y ait divulgation? Pas le parti libéral, mais notre parti. Qui a demandé la création d'un ministère de la consommation? Ce fut notre parti, il y a quelque temps.

● (9.30 p.m.)

L'hon. M. Basford: Vous essayez de le souffler au Congrès du travail du Canada.

M. Saltsman: Ce n'était sûrement pas les libéraux. De fait, on racontera peut-être un jour comment la chose a été imposée au parti libéral et peut-être au ministre également, qui n'était pas fort enchanté de l'idée à ce moment-là.

Une voix: Vous perdez votre auréole. Attention!

M. Saltsman: Je n'ai pas d'auréole. Je m'intéresse bien davantage à ce que la Chambre voie les idées sous leur vrai jour.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il arrache les masques de l'hypocrisie, tout simplement.

M. Saltsman: Le ministre de la Consommation et des Corporations et le ministre des Finances ont blâmé tour à tour le Nouveau parti démocratique d'être un ami des travailleurs. Nous sommes fiers de ce titre. Nous sommes fiers d'être les amis des ouvriers au pays et le monde du travail a besoin d'amis actuellement, parce que ses seuls amis se

recrutent de notre côté. Comme je le disais, le gouvernement s'est lancé de propos délibéré dans une politique contre les travailleurs. La Commission des prix et des revenus a continuellement fait en sorte d'acculer les travailleurs au mur de façon à exposer les syndicats à la huée des gens.

Quand nous disons que nous sommes les amis des ouvriers, cela ne veut pas dire que nous approuvons tout au sein de leur mouvement. Il serait impossible de dire qu'il existe au pays un groupe de gens avec lequel on serait entièrement d'accord. Mais les gens se souviennent sans doute que le mouvement syndical au pays a accompli un travail remarquable en améliorant les perspectives d'avenir et en multipliant les occasions de toutes sortes pour nos travailleurs.

Où serions-nous sans le mouvement syndical au pays? Je constate avec plaisir que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a approuvé cette ligne de conduite. C'est un homme qui connaît depuis longtemps le monde du travail. Je sais à quoi m'en tenir sur la solidarité du cabinet et sur la façon dont il faut faire bonne figure lorsqu'il s'agit de décisions ministérielles, mais je me demande comment il peut assister à ce que le gouvernement est en train de faire au pays. Ce doit être très pénible pour un homme qui a eu une si grande expérience du mouvement syndical chez nous. Je tiens à dire bien clairement que notre parti a constamment approuvé l'idée de restrictions en période d'urgence nationale. Nous ne sommes pas de nouveaux convertis de ce côté. Mais nous affirmons que ces restrictions doivent se fonder sur trois principes au moins. Premièrement, elles doivent être réalisables et s'appliquer à tout le monde. Cela ne vaut rien de dire que le monde des affaires a fait des promesses, comme s'il s'agissait d'un ralliement où il aurait promis de contribuer telle somme. Cela ne veut absolument rien dire. Lorsqu'un syndicat signe un document, il y appose son nom et il est tenu de le respecter pendant trois ans. Qu'est-ce qui retiendra l'industrie si, dans trois ou six mois, elle décide qu'elle ne marche plus? Pourquoi le salariat devrait-il se soumettre à ce genre de politique? L'industrie a-t-elle donné le moindre indice qu'elle appuie l'idée de restrictions légales? Comment pouvons-nous croire qu'un gouvernement, jusqu'ici porté vers le monde des affaires puisse faire quoi que ce soit pour nuire à ses amis traditionnels. Je ne crois pas qu'on puisse demander au salariat d'accepter ce genre d'engagement alors qu'il doit signer un contrat qui le liera.

[M. Saltsman.]